

La prévention de l'influenza chez les personnes qui ont l'asthme

L'influenza est une infection respiratoire très contagieuse.

LE COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) RECOMMANDE LA VACCINATION ANTIGRIPPALE AUX PERSONNES :

1 QUI ONT L'ASTHME NON GRAVE peuvent recevoir un vaccin antigrippal vivant atténué ou un vaccin antigrippal inactivé

2 QUI ONT L'ASTHME GRAVE* peuvent recevoir un vaccin antigrippal inactivé

* c.-à-d. celles qui reçoivent actuellement une glucocorticothérapie par voie orale ou de fortes doses de glucocorticoïdes par inhalation

3 QUI PRÉSENTENT UNE RESPIRATION SIFFLANTE ACTIVE peuvent recevoir un vaccin antigrippal inactivé



4 RESPIRATION SIFFLANTE : INTERVENTION MÉDICALE
Celles dont la respiration siffiante a nécessité une intervention médicale au cours des sept jours précédents l'immunisation peuvent recevoir un vaccin antigrippal inactivé

L'INFLUENZA SE PROPAGE PAR :

- contact étroit avec les autres
- contact avec des surfaces contaminés



On recommande la vaccination contre l'influenza à toute personne qui est à risque de transmettre la grippe à des personnes qui ont l'asthme, y compris les contacts familiaux, les travailleurs de la santé et les personnes qui fournissent des services communautaires essentiels.

De nouvelles souches d'influenza apparaissent chaque année.

La vaccination annuelle est un moyen efficace à prévenir l'influenza et ses complications.

Parlez à votre médecin, votre infirmier/infirmière, votre pharmacien/ne ou votre bureau local de santé publique pour vous faire vacciner contre l'influenza.



Référence

Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI). Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2023-2024.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/comite-consultatif-national-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-2023-2024.html>